

Réflexions préliminaires sur la Lettre encyclique *Ut Unum Sint*

De la part du Dialogue canadien des évêques anglicans et catholiques romains

1. Invitation au « dialogue patient et fraternel »

Dans sa Lettre encyclique de 1995 intitulée *Ut Unum Sint*, le Pape Jean-Paul II réfléchit sur le rôle de la primauté de l'Évêque de Rome en tant qu'instance d'unité. En reconnaissant les aspirations œcuméniques de la majorité des communautés chrétiennes, le pape tient compte de la demande qui lui a été faite de trouver une façon d'exercer la primauté de l'Évêque de Rome qui soit ouverte à une situation nouvelle (no. 95).

Il reconnaît l'immensité de cette tâche, qu'il ne peut ni refuser ni accomplir seul. Sur la base de la « communion réelle mais imparfaite entre nous », il invite les chefs des Églises et leurs théologiens et théologiennes à s'engager avec lui dans un « dialogue patient et fraternel sur ce sujet, un dialogue à l'intérieur duquel, mettant de côté toutes polémiques inutiles, nous pourrions nous écouter les uns les autres, nous laissant guider uniquement par la volonté du Christ pour son Église et nous laissant profondément interpellé par sa prière 'que tous soient un [...] afin que le monde croie que tu m'as envoyé' » (*Jn 17, 21*).

L'invitation papale a été lancée dans un contexte œcuménique, et il semblait ainsi opportun pour le Dialogue canadien des évêques anglicans et catholiques romains (auquel nous référerons plus loin par « le Dialogue » ou « le groupe de dialogue ») d'y répondre. Lors de rencontres organisées entre 1996 et 2000, les dirigeants anglicans et catholiques romains au Canada, de concert avec les théologiens et les théologiennes du Dialogue canadien anglican et catholique romain, se sont questionnés sur la primauté papale dans le service d'unité. L'invitation faite dans l'encyclique aux pasteurs et aux théologiens à participer au processus suggère une réponse qui prend au sérieux à la fois les dimensions pastorale et théologique de la question. Les longues discussions ont, effectivement, été un dialogue « patient et fraternel », au cours duquel chacun a été attentif à l'autre, gardant à l'esprit l'avertissement du Pape Jean-Paul II de toujours se laisser guider uniquement par la volonté du Christ pour son Église.

Alors que la tâche proposée par *Ut Unum Sint* nous occupe depuis de longues années, et nous occupera pour les années à venir, nous présentons néanmoins un premier sommaire de nos échanges. En tant que document de dialogue, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue de tous les participants et participantes, à moins qu'un consensus ne soit clairement identifié. Nous présentons le résultat de nos recherches comme une contribution à la démarche de l'Évêque de Rome.

2. La nouvelle situation

- a. Le groupe de dialogue a attiré l'attention sur la question d'un exercice de la primauté « ouvert à une situation nouvelle », question formulée aux paragraphes 88 à 96 de

l'encyclique, et a réfléchi sur le sens de l'expression « situation nouvelle ». Les éléments de cette nouvelle situation peuvent être identifiés comme suit :

- i. À travers le mouvement œcuménique du 20^{ème} siècle, les Églises et les communautés chrétiennes ont une compréhension plus claire du partage d'une foi commune et un plus grand désir de chercher l'unité cachée sous les divisions actuelles.
 - ii. Tout particulièrement, il y a eu un dialogue soutenu entre la communion anglicane et l'Église catholique romaine à l'échelle internationale et nationale. Le sens de la nature de l'Église et du ministère ordonné a été clarifié. Les anglicans et les catholiques romains découvrent que leur héritage d'une foi commune les rapproche plus les uns des autres que de la société séculière dans laquelle ils vivent.
 - iii. Avec la compréhension renouvelée de Vatican II à l'égard de l'ecclésiologie, le cadre d'une discussion sur la primauté papale a changé. Plus précisément, il y a eu des développements dans la théologie de l'Église locale, dans la conception de l'Église en tant que communion d'Églises, dans une réflexion sur la place du ministère à l'intérieur de l'Église et sur un exercice du ministère qui garantisse une légitime diversité.
 - iv. L'Église anglicane et l'Église catholique romaine ont toutes deux fait l'expérience d'un nouvel enracinement dans différentes cultures. Désormais, aucune d'elles n'est principalement européenne. Dans ce contexte, l'exercice de la primauté ne doit pas seulement encourager une diversité de coutumes et de traditions dans la liturgie, les dispositions légales et la spiritualité, mais il doit également favoriser un sentiment d'appartenance à une communauté de foi.
 - v. La croissance de la démocratie est une caractéristique importante du monde moderne. Ainsi, les membres de toutes les Églises vivent de plus en plus dans des sociétés imprégnées de notions et d'idéaux démocratiques, de droits inaliénables et de participation aux prises de décisions.
 - vi. La rapidité des moyens de transport et de communication dans la société contemporaine pourrait inciter puissamment à l'établissement de meilleures relations entre les Églises. Cependant, ce même phénomène pourrait devenir un moyen d'accroître la centralisation et le contrôle au détriment de la diversité et des initiatives locales.
- b. L'Église se trouve dans une nouvelle situation culturelle, plus démocratique, moins attachée aux modèles monarchiques et bureaucratiques. Toutefois, des formes

d'autorité héritées de générations précédentes ont toujours une influence sur la façon dont l'autorité est exercée de nos jours. Quel est l'exercice de primauté nécessaire dans la situation nouvelle ?

3. Les difficultés et les défis qui entourent la primauté universelle

- a. L'appel à la conversion de *Ut Unum Sint* nous amène à considérer sérieusement la perception de la primauté qu'a l'autre Église à partir de son expérience propre. Notre conversion implique pour une part, la reconnaissance de notre responsabilité dans nos méprises sur le compte de l'autre et dans les fausses images que nous donnons de nous-mêmes.
 - i. Les médias n'ont pas aidé à restaurer la juste perception de la primauté dans chacune de nos Églises. La presse a tendance à exalter l'image personnelle d'un dirigeant en particulier, ce qui peut conduire à des malentendus sur le rôle de l'Archevêque de Cantorbéry, comme sur celui de l'Évêque de Rome.
 - ii. Les anglicans ont tendance à percevoir l'exercice catholique romain de la primauté comme étant trop hautement centralisé ; les catholiques romains ont tendance à percevoir l'exercice anglican de la primauté comme étant trop diffus et inefficace.
 - iii. La primauté n'est pas exercée dans l'isolement. Le groupe de dialogue présume qu'elle est exercée collégialement. La collégialité suggère qu'il y a participation au processus de discernement et de décision.
- b. Quelques membres du Dialogue ont souligné les craintes face à la primauté universelle, au sujet notamment de la juridiction « immédiate et ordinaire ».
- c. Certaines questions ont été soulevées à propos du rôle de la Curie dans l'exercice de la primauté papale. Chaque évêque doit être associé à d'autres personnes pour l'exercice de son ministère, et il en va de même pour l'Évêque de Rome. Cependant, la structure, l'attitude et l'approche de la Curie peuvent à l'occasion laisser croire que des membres de la Curie parlent au nom du Pape. La Curie a des fonctions administratives et de soutien qui ne doivent pas diminuer ni remplacer le rôle personnel, collégial et communautaire de l'Évêque de Rome ou des évêques locaux. La situation est parallèle à celle des Conférences épiscopales : « On doit tenir compte du fait essentiel que les Conférences épiscopales, avec leurs commissions et leurs services, existent pour aider les évêques et non pour se substituer à eux » (*Apostolos Suos*, no. 18). Alors qu'il peut paraître difficile de séparer la notion de primauté universelle de la perception qu'on a de la Curie, il importe de dissocier, a-t-on remarqué, la réflexion sur la primauté universelle des inquiétudes qu'on peut avoir

au sujet de la Curie. Pourtant, un changement dans la compréhension de la primauté aura un effet sur la façon dont la Curie fonctionne.

- d. Le groupe de Dialogue s'est penché sur une expérience récente de l'Église anglicane qui fait ressortir le problème que pose l'absence de primauté à l'échelle internationale. La chute récente de la province du Rwanda est un exemple qui illustre le dilemme anglican, quand il n'y a, au-delà du niveau provincial, aucune structure qui soit dotée de l'autorité nécessaire pour intervenir. L'intervention de l'Archevêque de Cantorbéry dans la vie de cette Église locale a été favorablement accueillie, en dépit du précédent que cela représentait d'aller au-delà des structures d'autorité traditionnelles.
 - i. Lors de leurs rencontres au niveau international, les primats de la Communion anglicane se sont questionnés sur le sens d'être primat et d'exercer l'autorité autrement que comme évêque diocésain.
 - ii. Le « *Virginia Report* » de la Commission théologique et doctrinale interanglicane soulève d'importantes questions sur le caractère adéquat des instruments d'autorité anglicans.
 - iii. La compréhension anglicane de la primauté est en constante évolution. Les évêques font remarquer que la culture populaire voit un lien entre le Pape et l'Archevêque de Cantorbéry, mais que le parallèle est loin d'être strict.
- e. Finalement, des questions concernant la *nécessité* de la primauté pontificale ont été soulevées. Est-ce qu'une communauté chrétienne est moins qu'une « Église » parce qu'elle n'a pas de primat universel ? Une Église peut-elle préserver son unité sans un primat universel ? Est-il essentiel qu'une personne exerce l'*épiscopat* au niveau universel ? (*L'Autorité dans l'Église II*, 12, 31).

4. **Le ministère épiscopal dans ses dimensions personnelle, collégiale et communautaire**

- a. « *Baptême, Eucharistie et Ministère* » considère les trois dimensions personnelle, collégiale et communautaire comme également importantes dans la structure des ministères. Cette triade a nourri subséquentement plusieurs discussions œcuméniques, dont les réflexions du Groupe des Dombes. Dans différentes Églises, l'accent a été mis fortement sur l'un ou l'autre aspect au détriment des autres. Les évêques ont étudié l'analyse du Groupe des Dombes sur la façon dont chaque Église interprète *Matthieu 16*. Les catholiques romains ont tendance à souligner l'aspect personnel. Les anglicans et les orthodoxes mettent plutôt l'accent sur l'aspect collégial, tandis que les protestants insistent sur l'aspect communautaire. Que faut-il faire, dans chacune de nos familles, pour restaurer un équilibre sain dans l'aménagement du ministère et au niveau de la primauté ? En quoi consiste la conversion nécessaire ?

- b. Tout particulièrement, les évêques du Dialogue ont demandé : « Quelle est votre expérience de l'épiscopat, en tant que ministère personnel, collégial et communautaire ? » À la lumière de leurs réponses, ils ont poursuivi en se demandant comment ils pourraient comprendre la primauté universelle en tant que ministère personnel, collégial et communautaire, et comment ils pourraient espérer faire l'expérience du ministère épiscopal de la primauté dans une structure renouvelée.
- c. La direction de l'Église a des aspects personnels, collégiaux et communautaires à tous les niveaux. *Ut Unum Sint* reconnaît que le ministère de l'Évêque de Rome ne peut pas être dissocié du Collège des évêques. De la même manière, l'exercice de la primauté et de l'*épiscopè* d'un évêque est toujours à la fois personnel et collégial. Cette reconnaissance met nos deux Églises sur un terrain commun. Le terme « collégialité » peut ne pas être aussi utile que le terme « fraternel », et le mot « communautaire » peut ne pas être synonyme de « démocratique ». Considérer la primauté comme un lien familial d'un individu parmi ses égaux dans la famille, au service de ses frères et sœurs, peut s'avérer plus profitable que d'utiliser le terme « collègue ». On a remarqué que le terme « fraternel » est une des premières désignations des chrétiens et que, bien qu'il y ait maintenant difficulté du point de vue du langage, le mot offre un avantage sur les expressions et les modèles monarchiques tirés de cultures hiérarchiques.
- d. Une simple comparaison de nos deux traditions pourrait suggérer que les catholiques romains font l'expérience de la primauté principalement dans sa dimension personnelle et que les anglicans font l'expérience de la primauté principalement dans sa dimension communautaire. Toutefois, en y regardant de plus près, il est clair que les deux Églises vivent la primauté dans ses dimensions personnelle, communautaire et collégiale, bien qu'à des niveaux différents. De plus, l'expérience de la primauté dans une tradition peut représenter un véritable défi pour l'autre tradition.
- e. Les anglicans vivent la primauté personnelle à différents niveaux : l'évêque diocésain, les métropolitains, les primats nationaux et l'Archevêque de Cantorbéry. Il n'y a pas d'expérience d'un primat universel dans l'anglicanisme et les efforts pour que l'Archevêque de Cantorbéry assume un tel rôle sont demeurés sans succès.
- f. Les catholiques romains vivent la primauté personnelle au niveau de l'évêque diocésain et de l'Évêque de Rome. Même si les structures parallèles de métropolitains et de primats existent et disposent d'une certaine autorité morale, elles semblent largement honorifiques.
- g. Les anglicans vivent également l'*épiscopè* communautaire à différents niveaux. Par exemple, les synodes diocésains, provinciaux et généraux sont essentiellement des exemples d'*épiscopè* communautaire, car ils détiennent une autorité législative et doctrinale. Ces corps synodaux comprennent des laïcs, des prêtres et des évêques. Au

niveau international, les congrès pananglicans et les rencontres du Conseil consultatif anglican, qui incluent des évêques, des clercs et des laïcs, sont également d'autres exemples d'*épiscopat* communautaire et sont de nature consultative.

- h. Pareillement, les catholiques romains vivent l'*épiscopat* communautaire à différents niveaux. Par exemple, les synodes diocésains, essentiellement consultatifs, sont composés de laïcs, de prêtres, ainsi que d'un ou de plusieurs évêques. Les catholiques romains ont également des conciles généraux, qui sont constitués d'évêques et qui sont dotés d'une autorité législative et doctrinale.
- i. Les évêques ont soulevé des points concernant la synodalité et son lien avec l'*épiscopat* communautaire et la collégialité. La synodalité est une métaphore de mouvement, qui évoque la marche en commun des évêques, des clercs et du peuple. Dans chaque Église, l'évêque et le peuple agissent ensemble de façon synodale ; on trouve d'importantes différences entre les Églises dans la manière dont l'autorité est accordée aux clercs et aux laïcs lors de synodes, bien que dans chaque Église, la parole de l'évêque confirme les décisions.
 - i. On a remarqué que dans l'expérience de la synodalité de l'Église catholique romaine, les synodes diocésains n'ont pas de statut législatif ; ils sont consultatifs et débouchent sur des recommandations. Néanmoins, ils constituent une façon d'impliquer les laïcs dans la répartition des priorités et dans les discussions. Le problème survient lorsque les questions soulevées vont au-delà de la compétence et de la juridiction de l'évêque local. Il demeure que la participation aux discussions sur les différents thèmes de la vie de l'Église est un aspect important de la synodalité.
 - ii. Les anglicans se sont penchés sur leur propre expérience synodale. Ces synodes sont de nature législative en matière de doctrine et de culte, d'élection des évêques, d'administration et de finances. Les synodes n'arrivent pas tous à la même décision sur une question donnée, par exemple sur la communion des enfants. Aux niveaux régional, national et international, il peut être très difficile d'en arriver à un consensus et il y a des débats à l'intérieur de l'anglicanisme pour savoir si et quand les problèmes litigieux doivent être résolus par un vote majoritaire. Aucune décision émanant d'un synode diocésain ne prend effet sans l'approbation de l'évêque. Lors d'un synode général, chaque groupe (laïcs, clercs, évêques) doit ratifier la législation, garantissant ainsi que les évêques, tout comme les laïcs et les membres du clergé, disposent d'un véritable veto.
- j. La « synodalité » représente une différente catégorie pour penser à la direction épiscopale à l'intérieur de la communauté. La synodalité ne peut être comprise simplement en observant les synodes ; elle réfère à un niveau plus profond de la vie

de l'Église. Au sens fondamental, l'évêque est identifié avec la communauté locale. Dès lors, un synode, même dans un contexte où il ne réunit que des évêques, n'est pas seulement un rassemblement de membres de la hiérarchie, mais un rassemblement des Églises. La parole de l'évêque doit, à ce moment-là, inclure et exprimer la parole de son Église. L'*épiscopè* est exercée dans le contexte de la synodalité de façon à soutenir les Églises locales dans leur marche à la suite de Jésus.

- k. Les anglicans ont une vaste expérience de l'*épiscopè* collégiale. Au Canada, des rencontres de la Chambre des évêques se tiennent au niveau national, sous la présidence du primat national. Il y a également des rencontres au niveau provincial des Chambres des évêques, ces rencontres ayant lieu sous la présidence du métropolitain. Les Chambres des évêques ont une autorité morale en matière de discipline et de doctrine. Au niveau international, il y a la Conférence des évêques de Lambeth, tenue à tous les dix ans sous la présidence de l'Archevêque de Cantorbéry. Entre les Conférences, les primats de la Communion anglicane se rencontrent de façon régulière, également sous la présidence de l'Archevêque de Cantorbéry. Ces deux exemples d'*épiscopè* collégiale sont de nature consultative.
- l. Les catholiques romains vivent des expériences semblables de l'exercice du ministère épiscopal dans l'esprit de la collégialité. Par exemple, il existe des Conférences épiscopales nationales, telle la Conférence des évêques catholiques du Canada, sous la présidence d'un président élu. Il y a aussi des rencontres régionales de Conférences épiscopales, telle la rencontre interaméricaine. Il se tient également des rencontres occasionnelles des présidents de Conférences épiscopales. L'Église catholique romaine tient des synodes d'évêques au niveau international sur des thèmes spécifiques; ces synodes sont consultatifs.
- m. Que pouvons-nous apprendre les uns des autres ?
 - i. Les anglicans et les catholiques romains ont une expérience nettement similaire de l'exercice collégial de l'*épiscopè*.
 - ii. Les anglicans font face au défi de retrouver la primauté personnelle au niveau universel. Les catholiques romains font face au défi de restaurer la primauté personnelle aux différents niveaux intermédiaires, entre les évêques locaux et l'Évêque de Rome, c'est-à-dire la primauté personnelle des métropolitains et des primats nationaux.
 - iii. Les anglicans du Canada ont comme défi de donner une autorité doctrinale et législative aux niveaux de l'autorité communautaire au-delà de leur province, alors que les catholiques romains ont pour défi de concéder une telle autorité aux synodes locaux. Alors que les synodes d'évêques et les Conciles généraux peuvent être des exemples d'*épiscopè* communautaire, les

anglicans les considèrent plutôt, parce que ces réunions sont limitées aux évêques, comme relevant de l'*épiscopè* collégial. Les catholiques romains ont pour défi de faciliter l'accès à ces corps internationaux.

- iv. Il est intéressant de constater que les anglicans et les catholiques romains ont interverti les niveaux d'autorité autour des différentes arènes de l'exercice de l'*épiscopè*. Par exemple, les synodes diocésains anglicans sont législatifs, alors que les synodes locaux catholiques romains sont consultatifs. La Conférence de Lambeth est consultative, alors que les Conciles généraux (ainsi que les synodes d'évêques) ont une portée législative et doctrinale.

5. La primauté à l'intérieur du contexte du ministère épiscopal

- a. Puisque la Commission internationale anglicans/catholiques romains (ARCIC) présume que le débat sur la primauté apparaît dans le contexte du ministère épiscopal, les membres du Dialogue des évêques ont pris en considération l'expérience de l'*épiscopè* et de la primauté dans leur propre vie et leur propre ministère.
- b. Compte tenu du chapitre sur « L'autorité dans l'Église – I », dans le *Rapport final*, les évêques remarquent que les thèmes de la discussion passent du ministère à l'épiscopat, puis à la primauté. L'évêque est le responsable principal de la pastorale. Pourtant, dans les premiers temps de l'Église, les évêques des principaux sièges ont exercé une fonction de surveillance et de responsabilité pastorale à l'égard des autres évêques. L'évêque métropolitain aide les autres évêques dans leur recherche d'un esprit commun, indique les domaines susceptibles de réforme et assiste l'évêque local dans son enseignement de la foi. C'est dans ce contexte que nous voyons l'Évêque de Rome comme étant celui qui promeut la communion des Églises ; toute primauté doit servir la *koinônia* des Églises.
- c. Le lien analogue entre la primauté des évêques de sièges principaux et la primauté universelle de l'Évêque de Rome suggère la place de différents niveaux de primauté subsidiaire et d'autorité dans la vie de l'Église. Le Dialogue a examiné le niveau subsidiaire du métropolitain, afin de voir de quelle façon nos deux communions opèrent à ce niveau.
 - i. L'expérience anglicane au Canada donne une certaine importance à la primauté des métropolitains qui doivent en fait exercer l'autorité de discipline à l'égard des évêques diocésains, et cela est un service nécessaire à toute l'Église. Tous les évêques diocésains font serment d'obéissance au métropolitain. Les métropolitains voient à l'élection et à la consécration des évêques diocésains. L'expérience catholique romaine au Canada met moins l'accent sur les métropolitains. Quoique des structures provinciales

métropolitaines existent, elles semblent être davantage des structures honorifiques que des véhicules fonctionnels de la primauté régionale ou subsidiaire.

- ii. Si les anglicans peuvent concevoir la primauté au niveau régional ou national, ils pourraient l'envisager dans une perspective d'universalité. Si les catholiques romains peuvent concevoir la primauté au plan universel, ils pourraient la concevoir comme incarnée au niveau régional ou national. À strictement parler, la collégialité se rapporte à tout le Collège des évêques, mais aux niveaux régional et national, les évêques travaillent ensemble dans un esprit de collégialité.

6. La primauté de l'Évêque de Rome

- a. Le Dialogue a affirmé que la primauté de l'Évêque de Rome se trouve à l'intérieur du Collège des évêques. Le primate peut prendre la parole au nom de tous les pasteurs, mais son ministère ne peut être séparé de celui de ses « frères dans le ministère ». La référence faite par *Ut Unum Sint* au rôle de l'Évêque de Rome de « fortifier ses frères » est importante. La primauté est exercée au service de la communion de toutes les Églises. À travers son ministère d'unité, l'Évêque de Rome fait en sorte que les Églises locales, avec leurs particularités, restent ouvertes à l'entière catholicité et qu'elles demeurent toutes unies dans la communion. Il rappelle que le bien commun prévaut sur l'intérêt individuel. Cela requiert du pouvoir et de l'autorité. Cela implique l'*épiscopè*, un droit de surveillance, sur la proposition de la Parole et des Sacrements, sur la mission, la discipline et la vie chrétienne.
- b. Les évêques sont collégialement responsables de la proclamation et de l'interprétation de la foi apostolique. Dans un tel contexte, un évêque peut parler au nom des autres évêques, après les avoir consultés. Grâce à la section sur « L'autorité dans l'Église – I », dans le *Rapport final*, nous comprenons que le rôle de la primauté peut être de poser des jugements décisifs. La primauté exerce une véritable *épiscopè* lorsqu'elle favorise la *koinônia* en assistant les évêques locaux dans leur tâche de direction apostolique. La primauté aide les Églises à s'écouter les unes les autres ; elle encourage la spontanéité chrétienne sans chercher la conformité au détriment de la véritable diversité qui ne menace pas l'unité. Nos réflexions sur la primauté doivent beaucoup à l'ARCIC et, en accord avec le *Rapport final* et avec *Le Don de l'autorité*, nous ne pouvons situer cette primauté ailleurs que chez l'Évêque de Rome.
- c. La primauté universelle doit être équilibrée par des niveaux subsidiaires de primauté, tout particulièrement avec les métropolitains, les Conférences épiscopales et/ou avec les primats nationaux. Les évêques ont discuté de la possibilité d'un « patriarcat » anglican. À la lumière de l'expérience actuelle des Églises catholiques de rite oriental, comment peut-on interpréter un tel patriarcat ? Pourrait-il y avoir des formes

nouvelles, de caractère continental, qui seraient des équivalents des anciens patriarcats ? Cela peut aider à faire la distinction entre le rôle de l'Évêque de Rome en tant que patriarche de l'Occident et sa primauté universelle. Les évêques ont discuté d'une plus grande autonomie pour les Églises locales dans la catéchèse, la liturgie et la nomination des évêques. Il pourrait y avoir une plus grande attention portée à l'inculturation de l'Évangile. Une telle « Église catholique » moins centralisée pourrait présenter un attrait œcuménique considérable.

7. Surmonter les divisions du deuxième millénaire

Nous souhaitons favoriser un dialogue patient et une étude approfondie du document de l'ARCIC intitulé « *Le Don de l'autorité* ». L'ARCIC croit que « pour le bien de la *koinônia* et d'un témoignage chrétien unique à rendre au monde, les évêques anglicans et catholiques romains devraient trouver des moyens de coopération et des moyens de développer des relations de responsabilité mutuelle dans leur exercice de supervision » (no. 58). Nous nous réjouissons de la tenue du présent Dialogue national des évêques. Nous encourageons la mise en œuvre de la recommandation de l'ARCIC sur l'association des évêques anglicans aux évêques catholiques pour leurs visites *ad limina* à Rome.

Dans sa Lettre apostolique sur « *La préparation du Jubilé de l'an 2000* » (*Tertio Millennio Adveniente*), le Pape Jean-Paul II encourage tous les chrétiens à promouvoir « d'utiles initiatives œcuméniques, afin que nous puissions nous présenter, lors du grand Jubilé, sinon totalement unis, *du moins beaucoup plus près de surmonter les divisions du deuxième millénaire* » (no. 34). Le Dialogue canadien des évêques anglicans et catholiques romains souhaite que ces réflexions sur l'exercice de la primauté papale puissent aider à atteindre cet objectif. Pour faire écho aux paroles du Pape Jean-Paul II à la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte, le 18 janvier 2000, « nous savons que nous sommes des frères encore divisés, mais nous sommes engagés avec une ferme conviction sur la voie qui conduit à la pleine unité. ».

Janvier 2000